

RAPPORT N° 97/6-09
au Conseil Municipal

OBJET

**MODIFICATION DU FINANCEMENT DE DEUX ACTIONS
PROPOSEES AU TITRE DU FIV EN 1997**

Par Délibération n° 97/5-38 du 1er août 1997, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'actions du FIV pour l'exercice 1997.

Toutefois, une partie de la dotation FIV étant restée disponible, les services de l'Etat ont proposé de réaffecter 115 000 F sur deux actions de prévention de la délinquance qui, initialement, bénéficiaient déjà d'un financement FIV.

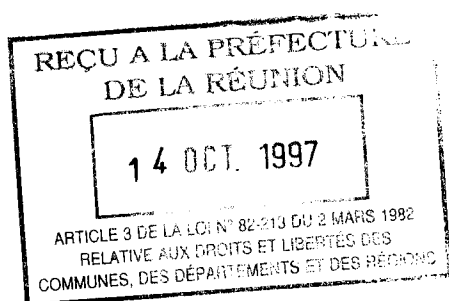
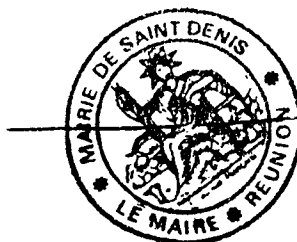
Il convient donc aujourd'hui d'apporter des modifications au plan de financement de ces actions, afin de permettre aux services de l'Etat de procéder à l'engagement des crédits correspondants, à savoir :

INTITULE DE L'ACTION	I/ F	FINANCEMENT INITIAL			NOUVEAU FINANCEMENT		
		FIV	Ville	Total	FIV	Ville	Total
Prévenir la récidive 1.c2	F	250 000	700 000	950 000	307 500	642 500	950 000
Loisirs et prévention sociale 1.c4	F	250 000	775 000	1 025 000	307 500	717 500	1 025 000

Je vous demande donc d'approuver les modifications apportées à ces deux plans de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 97/6 -09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997

OBJET

MODIFICATION DU FINANCEMENT DE DEUX ACTIONS
PROPOSEES AU TITRE DU FIV EN 1997

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6- 09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Paul HOARAU, quatrième Adjoint au Maire ;

présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve les modifications apportées au plan de financement des deux actions suivantes proposées au titre FIV en 1997 :

INTITULE DE L'ACTION	I/ F	FINANCEMENT INITIAL			NOUVEAU FINANCEMENT		
		FIV	Ville	Total	FIV	Ville	Total
Prévenir la récidive 1.c2	F	250 000	700 000	950 000	307 500	642 500	950 000
Loisirs et prévention sociale 1.c4	F	250 000	775 000	1 025 000	307 500	717 500	1 025 000

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis,
 le - 7 OCT. 1997

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
 Alain ARMAND

